



Fiche de demande d'occupation

Hebdomadaire/Ponctuelle/Résidence
SAISON 2023-2024

LA FICHE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UN DOSSIER PRÉSENTANT VOTRE PROJET (MÊME SYNTHÉTIQUEMENT), DE LA COPIE DES STATUTS DE LA STRUCTURE, DE SON RIB ET D'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE.

NOM COMPLET de l'association/ de l'établissement scolaire/ structure* :
N° SIRET*:

Adresse du SIÈGE SOCIAL* de - l'établissement scolaire - association - structure	
TÉLÉPHONE*	
ADRESSE MAIL *	

Liste des membres:

Président(e)/Chef d'établissement (à remplir obligatoirement pour l'établissement d'une convention d'occupation)

NOM*	
PRENOM*	
TELEPHONE	
MAIL*	

Autre contact

NOM*	
PRENOM*	
TELEPHONE	
MAIL	
FONCTION* dans l'association/ l'établissement	

* Informations obligatoires

Discipline(s) et projet(s) artistique(s) de l'association :

.....
.....

I. DEMANDE d'OCCUPATION HEBDOMADAIRE

Pour chaque jour souhaité, merci de préciser le projet et de cocher la ou les case(s) en face des salles qui vous intéressent, dans un créneau maximum de 4h en continu.

Lundi de.....h..... à.....h.....

COURS INDIVIDUEL COURS COLLECTIF REPETITION

Projet prévu :

Locaux :

Salle de spectacle

Atelier 1 (19 m² - 15 pers)

Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)

Atelier 3 (27m² - 20 pers)

Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Mardi de.....h..... à.....h.....

COURS INDIVIDUEL COURS COLLECTIF REPETITION

Projet prévu :

Locaux :

Salle de spectacle

Atelier 1 (19 m² - 15 pers)

Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)

Atelier 3 (27m² - 20 pers)

Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Mercredi de.....h..... à.....h.....

COURS INDIVIDUEL COURS COLLECTIF REPETITION

Projet prévu :

Locaux :

Salle de spectacle

Atelier 1 (19 m² - 15 pers)

Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)

Atelier 3 (27m² - 20 pers)

Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Jeudi de.....h..... à.....h.....

COURS INDIVIDUEL COURS COLLECTIF REPETITION

Projet prévu :

Locaux :

Salle de spectacle

Atelier 1 (19 m² - 15 pers)

Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)

Atelier 3 (27m² - 20 pers)

Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

En fonction de demandes exceptionnelles d'utilisation de la MAM en semaine, des jours d'exclusion pourront être imposés. Ils vous seront communiqués, dans la mesure du possible, lors de la signature de la convention.

II. DEMANDE D'OCCUPATION PONCTUELLE

Pour chaque évènement, merci de nous préciser, si cela est possible, différentes dates souhaitées.

Evènement 1 :

Date(s) et horaire(s) souhaitée(s) :

Autres dates possibles :

Spectacle atelier stage cours et restitution

Jour de répétition nécessaire: oui non

Nombre(s) de représentation :

Intitulé :

- Salle de spectacle (136 places gradins).
- Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)
- Atelier 3 (27m² - 20 pers)
- Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Evènement 2 :

Date(s) et horaire(s) souhaitée(s) :

Autres dates possibles :

Spectacle atelier stage cours et restitution

Jour de répétition nécessaire: oui non

Nombre(s) de représentation :

Intitulé :

- Salle de spectacle (136 places gradins).
- Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)
- Atelier 3 (27m² - 20 pers)
- Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Evènement 3 :

Date(s) et horaire(s) souhaitée(s) :

Autres dates possibles :

Spectacle atelier stage cours et restitution

Jour de répétition nécessaire: oui non

Nombre(s) de représentation :

Intitulé :

- Salle de spectacle (136 places gradins).
- Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)
- Atelier 3 (27m² - 20 pers)
- Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

III. DEMANDE DE RESIDENCE

Pour chaque jour souhaité, merci de préciser le projet et de cocher la ou les case(s) en face des salles qui vous intéressent.

Périodes de résidence :

- Du mardi 24 octobre au dimanche 29 octobre 2023
- Du vendredi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023
- Du lundi 26 février au dimanche 3 mars 2024

- Du lundi 4 mars 2024 au dimanche 10 mars 2024
- Du lundi 22 avril au vendredi 26 avril 2024

- Du lundi 1^{er} juillet au dimanche 7 juillet 2024
- Du lundi 8 juillet au samedi 13 juillet 2024
- Du lundi 19 août au dimanche 25 août 2024
- Du lundi 26 août au dimanche 1^{er} septembre 2024

Date(s) et horaire(s) souhaitée(s) :
.....
.....

- Salle de spectacle (136 places gradins).
- Atelier 2 (22,80 m² - 15 pers)
- Atelier 3 (27m² - 20 pers)
- Atelier 4 (39 m² - 25 pers)

Intitulé du projet :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Détail de l'étape de résidence proposée à la MAM :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre d'artiste(s) :
.....

Nombre de technicien(s) :
.....

Restitution public au cours de la résidence : oui non

Date(s) : **Horaire(s) :**

Les temps de résidence seront attribués en priorité aux compagnies professionnelles locales.

ELEMENTS DE COMMUNICATION

(UNIQUEMENT POUR LES OCCUPATIONS PONCTUELLES)

Merci de reproduire et remplir cette partie pour chaque évènement de diffusion.

Pour vous accompagner dans la promotion de votre programmation, nous réalisons un calendrier trimestriel affiché à la MAM et intégré au site :

<https://www.orleans-metropole.fr/culture/salles-de-spectacles/la-maison-des-arts-et-de-la-musique>.

- Un livret de communication A6 est imprimé de manière trimestrielle - Sa diffusion est assurée par les associations utilisatrices

Vous pouvez en complément de, proposez vos manifestations dans l'agenda de la métropole orléanaise :

- *On Sort !* : <https://openagenda.com/orleans-metropole/signin>.

La page MAM du site orleans-metropole est en lien avec l'agenda *On Sort !* Vos informations apparaissent sur ces deux interfaces (merci de poster des images/photos d'une qualité visuelle adaptée).

Organisateur :

Discipline :

Nom du spectacle :

Date(s) & horaire(s) du début du spectacle :

Heure d'ouverture de la MAM au public :

Public concerné :

Tarifs :

Contact renseignements et réservation (tel, mail, etc.) :

Descriptif du spectacle (entre deux et quatre lignes) :

La structure est responsable de sa communication et devra faire apparaître le logo de la Mairie pour ses spectacles organisés à la MAM.

TARIFS

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par virement

LOCATION DE SALLES					
Salle de spectacle et/ou ateliers 1 et/ou 2 et/ou 3 et/ou 4					
Nature et porteur de l'activité	Périodicité du tarif	TARIFS ORLEANAIS		TARIFS NON ORLEANAIS	
		Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarifs HT	Tarifs TTC
POUR TOUS :					
Frais de dossier annuel à régler lors de la signature de la convention, à l'exception des crèches de la ville, classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées orléanais					
		25 €	30 €	50 €	60 €
SELON LA STRUCTURE ET LES ACTIVITES PROPOSEES, COUT DE LOCATION					
Associations pour pratiques artistiques hebdomadaires*	Coût annuel * Dans le cas d'une occupation ponctuelle et hebdomadaire, les coûts seront cumulatifs	25 €	30 €	50 €	60 €
Associations pour des propositions artistiques ponctuelles*		25 €	30 €	50 €	60 €
Associations à vocation caritative		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations dans le cadre de résidences de création artistique		Gratuit	Gratuit	25 €	30 €
Crèches de la ville d'Orléans, classes maternelles, élémentaires, collèges et lycées orléanais		Gratuit	Gratuit	Sans objet	Sans objet
Structures non associatives et pour activités à vocation culturelle	Pour chaque date (durée journalière définie selon disponibilité)	300 €	360 €	600 €	720 €
Structures non associatives et pour activités à vocation non culturelle	Pour chaque date (créneau de 2h à 4h, selon disponibilité)	600 €	720 €	1 200 €	1 440 €
Caution sur Rib					
Caution location de salles		610 €			

*Les frais de dossiers sont dus dans tous les cas, y compris en cas d'annulation de la réservation à partir du moment où la convention a été signée.

Contact :

Ville d'Orléans
Théâtre Gérard Philipe
7 place Sainte-Beuve
45 100 Orléans
02 38 68 44 61
dca-aec@orleans-metropole.fr

Ce document peut être transmis par voie électronique ou par voie postale avant le 16 avril 2023

Les informations recueillies par la Ville d'Orléans à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la rédaction de la convention si le dossier a une suite favorable et à recevoir les informations nécessaires à la bonne utilisation de la MAM. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités de la Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie créative. Elles seront conservées un an, le temps de la relation contractuelle. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@orleans-metropole.fr ou par courrier postal : Orléans Métropole, Secrétariat Général, 5 Place du 6 juin 1944, 45000 Orléans. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL.